

Convention de compte courant d'associé

Entre les soussignés

La société [DÉNOMINATION], [FORME], au capital de [MONTANT] €, siège [ADRESSE], immatriculée au RCS de [VILLE] sous le numéro [SIREN], représentée par [NOM, QUALITÉ], ci-après la « Société »,
et [NOM / DÉNOMINATION DE L'ASSOCIÉ], demeurant / ayant son siège [ADRESSE], détenant [NOMBRE / POURCENTAGE] des titres de la Société, ci-après l'« Associé ».

Préambule

L'Associé souhaite mettre temporairement des fonds à la disposition de la Société. Les parties entendent distinguer cette avance d'un apport au capital. Le solde constitue une créance de l'Associé et une dette de la Société, suivie dans un compte individuel ouvert dans sa comptabilité.

Les organes compétents ont examiné le régime des conventions réglementées applicable à la forme sociale. Référence de l'autorisation, de l'approbation ou de la mention au registre des décisions : [À COMPLÉTER / NON APPLICABLE ET MOTIF].

1. Objet et montant

L'Associé met à la disposition de la Société une somme initiale de [MONTANT] €. Le plafond du compte courant est fixé à [MONTANT] €. Tout dépassement nécessite un accord écrit des parties et, si nécessaire, une nouvelle autorisation sociale.

2. Modalités de versement et justificatifs

Les versements sont effectués par virement sur le compte bancaire de la Société. Chaque mouvement mentionne l'identité de l'Associé et la référence de la présente convention. Les dépenses professionnelles payées personnellement ne sont portées au compte qu'après remise d'un justificatif conforme établi au nom de la Société.

3. Durée

La convention prend effet le [DATE]. Elle est conclue [à DURÉE INDÉTERMINÉE / jusqu'au DATE]. La fin de la convention n'éteint pas les obligations de paiement nées antérieurement.

4. Rémunération

Le compte courant [N'EST PAS RÉMUNÉRÉ / PORTE INTÉRÊT AU TAUX ANNUEL DE ... %]. Les intérêts sont calculés sur le nombre exact de jours et une base de 365 jours, arrêtés à chaque clôture et [PAYÉS / INSCRITS AU COMPTE] le [DATE OU PÉRIODICITÉ].

5. Limite fiscale et prélèvements

La Société applique les plafonds et conditions de déductibilité en vigueur à sa date de clôture, notamment la libération du capital et le taux fiscal maximal. Elle effectue, lorsqu'ils sont dus, les prélèvements et déclarations fiscaux sur les intérêts versés. Une fraction non déductible chez la Société n'est pas automatiquement non imposable chez le bénéficiaire.

6. Relevé et rapprochement

La Société adresse à l'Associé un relevé [TRIMESTRIEL / ANNUEL] indiquant le solde initial, les mouvements, les intérêts et le solde final. Toute contestation est formulée par écrit dans un délai de [30] jours, sans priver une partie de ses droits légaux.

7. Remboursement

L'Associé peut demander le remboursement de tout ou partie du solde avec un préavis de [NOMBRE] jours. Le paiement intervient sous réserve des clauses de blocage ou de subordination signées par l'Associé et des règles applicables aux procédures collectives. L'insuffisance de trésorerie ne permet pas, à elle seule, d'écarter une demande exigible si aucun aménagement n'a été convenu.

8. Compte toujours créditeur

Aucun retrait, paiement personnel ou compensation ne peut rendre le compte débiteur. Tout mouvement susceptible de créer un solde débiteur est suspendu et soumis à l'examen du dirigeant et du conseil de la Société.

9. Cession de titres

La cession des titres de l'Associé n'emporte pas, par elle-même, cession de sa créance en compte courant. L'acte de cession doit préciser si le compte est remboursé, conservé par le cédant ou cédé au cessionnaire, ainsi que son prix et sa date d'effet.

10. Notifications et droit applicable

Toute notification est adressée aux coordonnées indiquées en tête par lettre recommandée ou moyen électronique permettant d'en prouver la réception. La convention est soumise au droit français. Les parties recherchent une solution amiable avant toute saisine de la juridiction compétente.

Annexe — informations à joindre

- preuve du virement initial et RIB du compte social ;
- tableau des mouvements et calcul des intérêts ;
- décision ou rapport relatif aux conventions réglementées, si applicable ;
- justificatifs des frais payés personnellement pour le compte de la Société ;
- avenant de blocage ou lettre de subordination au profit d'une banque, le cas échéant.

Signatures

Fait à [VILLE], le [DATE], en [NOMBRE] exemplaires originaux.

Pour la Société

Nom : [À COMPLÉTER]

Qualité : [À COMPLÉTER]

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

L'Associé

Nom : [À COMPLÉTER]

Qualité : [À COMPLÉTER]

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »